RÉSEAU DE PARTENAIRES · CONTRAT INTERNATIONAL

Contrat de Partenaire *Logicake*

Les mêmes règles et les mêmes pourcentages pour tous les partenaires, partout. Logicake réalise, met en ligne et assure le support ; le Partenaire présente, vend et est payé chaque mois.

PARTENAIRE ÉTABLI EN FRANCE

Guilhem Dubuc, EI

SIREN 891 166 795 · Lagarde (32700)

PARTENAIRE ÉTABLI AU CANADA

Dubuc Marketing Inc.

St-Constant (Québec) J5A 2H3

L'ESSENTIEL EN UNE PAGE

Ce que vous gagnez, simplement

Toutes les commissions se calculent sur le montant hors taxes réellement encaissé par Logicake. Ces pourcentages sont identiques pour tous les partenaires.

20 %
de chaque mois d'abonnement payé par vos clients, tant qu'ils restent abonnés

25 %
sur tous vos abonnements, les mois où vous avez au moins 10 clients actifs

30 %
du prix d'un site réalisé par Logicake, que vous vendez et faites signer

100 / 70 %
de vos propres services : vous facturez (A) ou Logicake facture pour vous (B)

Ce que fait le Partenaire

- Il présente et vend les offres Logicake et Agence Catholique.
- Il signale ses prospects par courriel : ils lui restent attribués 12 mois.
- Il travaille librement, sans horaires, sans objectif, sans exclusivité.

Ce que fait Logicake

- Elle établit et envoie le devis, puis réalise et met en ligne.
- Elle assure le support et les interventions, et en reste seule responsable.
- Elle envoie un relevé chaque mois et paie sous 15 jours.

Aucun paiement à l'avance. La formation et le kit de démarrage (490 € HT) sont retenus sur les premiers versements, jamais plus de la moitié de chacun. Si vous arrêtez avant, vous ne devez rien. Le contrat dure sans limite de temps et s'arrête à tout moment avec 30 jours de préavis.

COMMENT SE PASSE UNE VENTE

1

Je signale

J'envoie le prospect par courriel à Logicake : il m'est attribué 12 mois.

2

Logicake chiffre

Logicake établit et envoie le devis, aux prix de la grille du pays.

3

Le client signe

Logicake réalise, met en ligne et assure le support.

4

Je suis payé

Relevé avant le 5 du mois, ma facture, paiement sous 15 jours.

CONDITIONS DU CONTRAT

Les articles

1 Les parties

Logicake, c'est-à-dire la société qui correspond au pays où le Partenaire est établi :

Le Partenaire est établi…	Logicake est représentée par…	Monnaie	Droit et tribunal
en France (ou ailleurs dans l'Union européenne)	**Guilhem Dubuc, entrepreneur individuel**, SIREN 891 166 795, Lagarde (32700), France	euros (€), hors taxes	droit français, tribunal de commerce d'Auch
au Canada	**Dubuc Marketing Inc.**, 217, rue Ste-Catherine, St-Constant (Québec) J5A 2H3, Canada	dollars canadiens ($ CA), avant taxes (TPS/TVQ)	droit du Québec, tribunaux du district judiciaire du siège de Dubuc Marketing Inc.
dans un autre pays	la société indiquée dans la Fiche partenaire	celle de cette société	celui de cette société

Logicake exploite la plateforme Logicake et ses marques, dont **Agence Catholique** (sites et outils pour les paroisses, diocèses, congrégations et organisations catholiques).

Le Partenaire : la personne ou l'entreprise indiquée dans la Fiche partenaire.

2 Le rôle du Partenaire

- Le Partenaire présente et vend les offres de Logicake et de ses marques : abonnements, sites web, options et services.
- Il est **indépendant** : il n'est ni salarié, ni associé, ni dirigeant, ni mandataire, ni agent commercial de Logicake. Il travaille quand il veut, sans horaires ni objectif de ventes. Il paie lui-même ses charges, ses impôts et ses assurances.
- **Il ne signe rien au nom de Logicake.** Le client signe directement le devis et les conditions générales de Logicake, aux prix de Logicake. C'est toujours Logicake qui établit, valide et envoie ce devis : le Partenaire présente l'offre, il ne négocie pas les conditions à la place de Logicake. Le Partenaire ne peut pas promettre une remise, un délai ou une fonctionnalité que Logicake n'a pas confirmés par écrit.
- Le contrat est **sans exclusivité** : ni territoire réservé, ni chiffre d'affaires minimal. Chacun reste libre de travailler avec d'autres.
- Après la signature du client, Logicake s'occupe de tout : réalisation, mise en ligne, support et interventions. Le Partenaire n'a rien à gérer, sauf les services qu'il choisit de réaliser lui-même (article 3.2).

3 Ce que gagne le Partenaire (identique pour tous)

Toutes les commissions se calculent sur le **montant hors taxes réellement encaissé** par Logicake, remises déduites.

Ce que le Partenaire apporte	Ce qu'il touche
Abonnement Logicake d'un client qu'il a apporté	**20 %** de chaque mois payé, tant que le client reste abonné
Même chose, dès **10 clients actifs**	**25 %** sur tous ses abonnements
Site web réalisé par Logicake (création ou refonte) que le Partenaire vend et fait signer	**30 %** du prix du site
Services réalisés par le Partenaire lui-même (accompagnement, formation, campagnes…) – Option A : il les facture lui-même	**100 %** de ses services
Même chose – Option B : Logicake les facture pour lui	**70 %** des sommes encaissées (Logicake garde 30 % pour la facturation, les relances et le risque d'impayé)

3.1 Les abonnements

Le prix des abonnements est fixé par Logicake. Seul Logicake peut accorder une remise, par écrit.

Le seuil de 10 clients. Un client actif, c'est un abonnement Logicake payé : chaque paroisse, filiale ou entité qui a son propre abonnement compte pour un. On compte à la fin de chaque mois. Les mois où le Partenaire a au moins 10 clients actifs, il touche 25 % sur tous ses abonnements ; les mois où il en a moins, il touche 20 %.

3.2 Les services réalisés par le Partenaire

Le Partenaire choisit l'Option A ou l'Option B dans la Fiche partenaire. Il peut en changer une fois par an, pour ses nouveaux clients seulement, avec 30 jours de préavis.

3.3 Les prix

Les prix de vente (sites, options, services) sont ceux de la **grille tarifaire Logicake du pays**, remise au Partenaire et tenue à jour par Logicake. Les prix planchers sont obligatoires. En Option A, le Partenaire fixe librement le prix de ses propres services, au-dessus des prix planchers.

3.4 Pas de commission

- sur un montant non encaissé ;
- sur les options et autres ventes de Logicake qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus (nom de domaine, statistiques, assistant IA, interventions…), sauf accord écrit ;
- sur les dons et les ventes que le client fait sur son propre site ;
- si le client est remboursé, obtient un avoir ou résilie dans les 3 mois qui suivent sa signature (la commission déjà versée est déduite du relevé suivant).

Il n'y a ni fixe, ni avance.

4 La formation

L'entrée dans le réseau, la formation en ligne et le kit de démarrage ne demandent **aucun paiement à l'avance**. En échange, **490 HT** (en € ou en $ CA, selon la monnaie du contrat) sont retenus sur les premiers versements de Logicake au Partenaire, jamais plus de la moitié de chaque versement. Si le Partenaire arrête avant, il ne doit rien.

5 À qui appartient un client

- Pour qu'un prospect lui soit attribué, le Partenaire le **signale par courriel** à Logicake (ou l'enregistre dans son espace Logicake). Un prospect signalé lui reste attribué **12 mois** : s'il signe dans ce délai, la commission est due.
- Un client signé reste attribué au Partenaire **tant qu'il est client**, ainsi que ses entités nommées dans le premier devis et celles qui signent dans les 12 mois grâce à ce premier accord (par exemple les paroisses d'un diocèse ou les provinces d'une congrégation). Une entité qui signe plus tard, sans lien avec ce premier accord, suit la règle des prospects ci-dessus.
- Une demande qui arrive directement à Logicake (site web, téléphone, courriel de Logicake) appartient à Logicake, sauf si Logicake la confie au Partenaire par écrit. Elle donne alors droit aux mêmes commissions.
- Un prospect n'est pas attribué s'il était déjà en relation avec Logicake dans les 6 mois précédents.
- En cas de doute, on se réfère aux courriels et messages écrits. Si le doute reste, Logicake tranche et explique sa décision par écrit.
- Le client reste libre de changer de partenaire ou de travailler directement avec Logicake.

6 Le paiement

- Avant le 5 de chaque mois, Logicake envoie au Partenaire un relevé des sommes encaissées le mois précédent qui lui donnent droit à une commission.
- Le Partenaire envoie sa facture sur cette base. Logicake la paie **sous 15 jours**, par virement.
- Si un client paie en plusieurs fois, la commission est versée au même rythme.
- Sur demande, Logicake montre au Partenaire les documents qui justifient le calcul.

7 Les engagements de chacun

Le Partenaire s'engage à :

- être honnête avec les clients, ne pas dénigrer et ne pas faire de fausses promesses ;
- remettre au client les conditions générales de Logicake ;
- respecter la protection des données (RGPD en Europe, Loi 25 au Québec) et ne jamais demander le mot de passe d'un client ;
- avoir une assurance responsabilité civile professionnelle ;

- en Option B, réaliser ses services avec soin et dans les délais du devis, et rembourser à Logicake les remboursements, avoirs, réclamations, dommages et frais de défense causés par ces services. Avant toute déduction, Logicake prévient le Partenaire par écrit, avec une copie de la réclamation et le détail des sommes ; le Partenaire a 15 jours pour répondre. Logicake peut ensuite déduire ces sommes de ses commissions, justificatifs à l'appui.

Logicake s'engage à :

- fournir la plateforme, la formation, le kit de démarrage et un support ;
- réaliser les sites et les prestations vendus, et en rester seule responsable (qualité, délais, hébergement, maintenance) ;
- déclarer au Partenaire toutes les ventes qui lui donnent droit à une commission, avec des chiffres exacts.

La responsabilité totale de Logicake envers le Partenaire est limitée aux sommes qu'elle lui a versées sur les 12 derniers mois, sauf faute lourde.

8 Marque, confidentialité et loyauté

- Le Partenaire peut utiliser gratuitement les marques Logicake et Agence Catholique pour présenter son activité, pendant la durée du contrat. Il ne peut pas déposer de nom de domaine, de compte ou de marque qui les contient sans accord écrit.
- Les méthodes, supports, modèles et outils de Logicake restent sa propriété. Les données des clients appartiennent aux clients.
- Chacun garde confidentielles les informations non publiques de l'autre, pendant le contrat et **3 ans** après.
- Pendant le contrat et **12 mois** après, le Partenaire ne pousse pas un client de Logicake à partir chez un concurrent et ne débauche pas l'équipe ou les autres partenaires de Logicake. Pénalité : 12 mois d'abonnement par client détourné.

9 Durée et fin du contrat

- Le contrat commence à la date de la Fiche partenaire et dure **sans limite de temps**.
- Chacun peut l'arrêter à tout moment, par courriel, avec un **préavis de 30 jours**.
- Logicake peut l'arrêter sans préavis en cas de faute grave (détournement de client, fausse promesse, atteinte à la marque, violation de la confidentialité ou des données), après un avertissement écrit resté 8 jours sans effet.

Ce que garde le Partenaire à la fin :

Situation	Ce qu'il garde
Il part, ou Logicake arrête sans faute de sa part	Ses commissions pendant le préavis, puis pendant **6 mois** après la fin : ses commissions sur ses abonnements, au taux qu'il avait à la date de fin (20 % ou 25 %) ; ses commissions sur les ventes déjà signées ; et, pour ses prospects signalés qui signent pendant ces 6 mois, 30 % du site et le même taux sur l'abonnement jusqu'au terme de ces 6 mois. Ces commissions sont payées comme pendant le contrat (relevé mensuel, facture, paiement sous 15 jours). Après ces 6 mois, plus rien n'est dû.
Il part après 24 mois avec au moins 10 clients actifs	Logicake rachète son portefeuille : **6 fois** sa commission mensuelle moyenne des 6 derniers mois. Ce rachat remplace les 6 mois de commissions de la ligne ci-dessus : il ne s'y ajoute pas. Il est payé en une fois, dans les 60 jours qui suivent la fin du contrat. Les commissions sur les sites déjà vendus mais pas encore encaissés restent dues et sont payées à l'encaissement. Ses prospects signalés qui signent dans les 6 mois après la fin restent commissionnés comme à la ligne ci-dessus.
Faute grave	Rien après la date de fin

10 Règles générales

- Logicake peut modifier les prix et les pourcentages avec **60 jours** de préavis écrit. Le Partenaire peut alors arrêter le contrat sans préavis. Les clients déjà signés gardent toujours les pourcentages en vigueur à leur signature. Le passage de 20 % à 25 % (et inversement) selon le seuil de 10 clients actifs, prévu à l'article 3.1, continue de s'appliquer.
- Toute autre modification se fait par écrit, acceptée par les deux.
- Le contrat ne peut pas être cédé sans l'accord écrit de l'autre. Si une clause n'est pas valable dans le pays concerné (par exemple une pénalité ou une limite de responsabilité), elle s'applique dans la mesure permise par la loi, et le reste du contrat continue de s'appliquer.
- En cas de désaccord, on cherche d'abord une solution à l'amiable pendant 30 jours. Ensuite, le droit et le tribunal sont ceux de la société Logicake qui signe (article 1).
- Le contrat est rédigé en français. Si une traduction existe, la version française fait foi.

ANNEXE

Fiche partenaire

Seule partie à remplir pour chaque partenaire	
Nom du Partenaire	_____
Statut et numéro (SIRET, NEQ…)	_____
Adresse	_____
Pays	_____
Société Logicake qui signe	☐ Guilhem Dubuc EI (France) ☐ Dubuc Marketing Inc. (Canada) ☐ Autre : _____
Option pour ses propres services	☐ A – je facture mes services ☐ B – Logicake facture pour moi
Secteur visé (facultatif)	_____
Date de début	____ / ____ / _____

Fait en deux exemplaires, à _____, le ____ / ____ / _____.

POUR LOGICAKE

Nom : _____

Mention « Lu et approuvé »

Signature

LE PARTENAIRE

Nom : _____

Mention « Lu et approuvé »

Signature